

**Ministère fédéral
de l'Éducation et de la Recherche**

**Résumé de l'appel à proposition pour la
promotion du développement et de l'établissement de la recherche contractuelle
dans les systèmes d'innovation africains**

**(Traduction de courtoisie, seule la version allemande est juridiquement
contraignante)**

Note importante : les propositions soumises au titre de cette ligne de financement ne sont éligibles que si elles émanent d'un candidat d'une institution domiciliée en Allemagne et du partenaire africain.

1. Contexte

La stratégie pour l'Afrique du BMBF a pour objectif de renforcer l'interconnexion entre le milieu scientifique et le secteur privé, afin d'augmenter l'orientation pratique et l'exploitation des résultats de la recherche et, ce faisant, d'appuyer le développement économique en Afrique. Elle vise également à créer de nouvelles possibilités permettant aux entreprises allemandes de développer leurs relations commerciales et d'investissement. Il est prévu de regrouper au niveau local les compétences des acteurs du « triangle du savoir », composé de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, et de contribuer ainsi au développement de certaines régions des pays partenaires africains. La création de valeur doit avoir lieu directement dans les pays.

Dans ce cadre, on envisage, par cette action de financement, de promouvoir les projets de développement et d'instauration de la recherche contractuelle dans les systèmes d'innovation africains.

La coopération avec les pays africains doit être davantage orientée sur l'innovation et la valorisation. Dans les pays africains, la coopération entre les universités/instituts de recherche et les entreprises est encore peu développée. Elle sera renforcée pour aider ces pays à instaurer un contexte plus propice au développement économique dans les régions.

L'action de financement intervient à plusieurs niveaux. D'une part, elle peut soutenir des projets qui améliorent les conditions des coopérations sciences-entreprises par le développement des capacités dans les universités, institutions de recherche et entreprises africaines.

Par ailleurs peuvent être également financés des projets de coopération dans le cadre desquels des binômes de partenaires allemands et africains mènent une « recherche contractuelle » pour des entreprises africaines, afin de se familiariser avec l'outil de la recherche contractuelle, ses avantages et ses bénéfices pour le développement économique. Une mesure d'accompagnement aidera les projets bénéficiaires lors du réseautage, mettra en valeur des synergies, analysera les résultats de la mise en œuvre et élaborera des recommandations.

2 Objet du financement

Un financement est accordé à des projets de recherche (bilatéraux ou coopératifs) qui, conformément à l'objet du financement décrit plus haut, présentent un grand intérêt pratique et ont les priorités suivantes :

A) Projets de renforcement des capacités dans la coopération sciences-entreprises dans des universités, institutions de recherche et entreprises africaines

Ces projets doivent appuyer le développement des structures de transfert de technologie dans les universités et centres de recherche africains, principalement dans les domaines suivants :

- scouting technologique ;
- interaction proactive avec les entreprises ;
- processus de commercialisation (droits de protection, licences/brevets, recherche d'un partenaire industriel) ;
- conseil et appui aux négociations et au réseautage ;
- marketing.

Peuvent par ailleurs être financées des composantes de formation et de coaching de chercheurs (selon le principe de formation des formateurs) :

- professionnalisation et mise en capacité de coopérer ;
- gestion de projets et réalisation d'activités de recherche contractuelle pour des entreprises industrielles ;
- exploitation des résultats de la recherche ;
- marketing scientifique ;
- mise en place de réseaux personnels et institutionnels ;
- gestion scientifique et gestion des transferts.

Ces projets peuvent également comprendre un appui à des processus stratégiques dans des universités, centres de recherche et entreprises en Afrique, en particulier pour

- l'identification de chaînes de valeur innovantes et des besoins correspondants en recherche ;
- la réalisation de processus de « feuilles de route technologiques ».

B) Projets de recherche contractuelle commune pour des entreprises africaines

Là où des structures et coopérations correspondantes existent déjà, les entreprises ou instituts de recherche allemands et africains (le cas échéant, également en coopération avec des entreprises allemandes) peuvent mener en binôme des projets de recherche contractuelle pour des entreprises africaines.

Le projet doit être centré sur des travaux communs de recherche appliquée visant à résoudre un problème technologique rencontré par une ou plusieurs entreprises

africaines. Par ailleurs, un financement peut également être accordé à des actions renforçant les capacités des universités ou instituts de recherche africains et les sensibilisant à la prise en compte des normes et méthodes de travail industrielles nécessaires afin de leur permettre de mener de manière autonome une recherche contractuelle pour les entreprises.

3. Bénéficiaires du financement

Sont éligibles les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche extra-universitaires et d'autres institutions fournissant des contributions à la recherche, ainsi que les entreprises industrielles et commerciales – en particulier les petites et moyennes entreprises. L'existence d'un établissement ou d'une succursale (entreprise) ou d'une autre institution servant l'activité du bénéficiaire du financement (établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche extra-universitaires ou autres institutions fournissant des contributions à la recherche) en Allemagne est exigée au moment du paiement d'un financement octroyé.

4. Date butoire

Février 28 2019

Lien hypertexte de la version complète allemande :

<https://www.bmbf.de/foerderungen/bekanntmachung-2142.html>

7. Interlocuteurs

Contacts :

Interlocutrice technique :

Premier contact pour cet appel :

Dr. Anja Köhler

Téléphone : +49 228/38 21-1428

Fax : +49 228/38 21-1411

Courriel : anja.koehler@dlr.de

Interlocutrice administrative :

Grazyna Sniegocka

Téléphone : +49 228/38 21-1811

Fax : +49 228/38 21-1411

Courriel : grazyna.sniegocka@dlr.de

